

Coeur d'Essonne Agglomération

Sésame

Date de la dernière actualisation : 22/06/2026



- › PAT labellisé par le MAA : Labellisation Niveau 1
- › Date de labellisation : 2026

Territoire

Caractéristiques et enjeux du territoire

Île-de-France

Essonne

Le territoire d'action du programme Sésame est le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération et des intercommunalités voisines, jusqu'à 50 km autour pour certaines actions. L'agglomération créée le 1er janvier 2016 est composée de 21 communes, avec environ 208 000 habitants sur 13 000 ha, ce qui en fait un territoire avec une forte densité de population. Comme d'autres territoires péri-urbains, l'Agglomération subit une importante pression d'urbanisation sur les terres agricoles, qui correspondent environ à 3000 ha (Recensement Parcellaire Graphique, IGN, 2023). Entre 1988 et 2010, le territoire a perdu 800 ha de Surface Agricole Utile, 3/4 de ses exploitations agricoles et 80% des emplois associés. La surface agricole est occupée en majorité par la production de grandes cultures et ne vient pas directement approvisionner les assiettes des habitants locaux. Pourtant les habitants expriment une demande en produits locaux dont la traçabilité, la lisibilité de l'origine et les labels apparaissent de plus en plus comme les gages d'une alimentation fraîche, saine, de qualité, à la fois au plan gustatif et au plan sanitaire. Il y a donc là un fort enjeu à préserver les terres et emplois agricoles, et à développer des filières d'approvisionnement local. Le taux d'urbanisation évolue du nord au sud, le nord du territoire étant plus fortement urbanisé que le sud du territoire, ce qui suggère que les habitants du nord ont physiquement moins accès à une alimentation locale que ceux du sud. Environ 10% de la population vit dans un des dix quartiers en politique de la ville et fait face à des enjeux spécifiques d'accessibilité alimentaire, notamment financiers et physiques, ce qui l'éloigne de l'approvisionnement en produits locaux.

De par ce contexte, les élus de Cœur d'Essonne Agglomération ont souhaité traduire leur volonté de garantir un approvisionnement alimentaire durable et local pour les habitants en préservant ces terres agricoles, dans un plan d'actions qu'ils ont nommé le programme Sésame. Ce programme manifeste une vraie volonté politique d'entamer une transition agricole et alimentaire, de la graine à l'assiette. Cela se traduit par des actions visant à maintenir et développer l'activité agricole, en aidant les producteurs à mieux vivre de leur métier et en les accompagnant dans une démarche de transition écologique de leurs pratiques, qui contribue à préserver leur santé et celle des habitants du territoire, tout en développant la consommation de produits locaux et de qualité.

Chiffres clés du territoire



Contexte

206 970 habitants

21 communes

1 551,43 habitants/km²

133,41km² de communes

382,26 ha artificialisés



Caractéristiques socio-économiques

13% de taux de pauvreté

8,19% de chômage

23 760€ de revenu médian



Lutte contre la précarité alimentaire

25 association(s) luttant contre la précarité alimentaire

1,87 associations par 10 km²

0,12 associations par 1000 habitants



Organisation de l'espace agricole

2 789,32 hectares de SAU

20,91% de SAU

dont 13,04% de SAU en bio

dont 3,53% de légumineuses

dont 5,76% de prairies permanentes



Structures agricoles

34 exploitations

8 exploitations en bio



Enjeux environnementaux liés à l'agriculture

Taux de produits phytopharmaceutiques > 5 ug par litre d'eau

Taux de nitrates entre 10 mg et 25 mg par litre d'eau

10 787,67m³ d'eau utilisés pour l'irrigation

en hausse de 319,32% depuis 5 ans

48,72 de haie/ha de SAU



Distribution

261 enseignes de distribution

dont 32 GMS (moyennes et grandes surfaces)



Transformation

1 137 emplois dans la transformation

+27,18% des emplois dans la transformation depuis 5 ans



Restauration collective

83 restaurants collectifs sur le territoire inscrits sur ma cantine
dont 28 restaurants collectifs qui ont fait leur télédéclaration sur ma cantine

Gouvernance

Porteurs du projet

- › Coeur d'Essonne Agglomération (Intercommunalité)

Nom de l'instance de décision

COPIL

Partenaires de l'instance de décision

Collectivités territoriales, État

- › Agglomération Grand Paris Sud
- › Direction Départementale des Territoires
- › Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France
- › Région Ile-de-France

Acteurs de la recherche et de l'enseignement

- › Fondation AgroParisTech
- › CFPPA Campus Bougainville

Acteurs de la production agricole dont foncier

- › La Chambre d'Agriculture Ile-de-France
- › Terre de liens Ile-de-France
- › SAFER Ile-de-France
- › Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France
- › Ferme de l'Envol

Représentants des consommateurs

- › Réseau des AMAP Ile-de-France

Acteurs du social

- › ANDES / Les Insatiables / GROUPE SOS
- › Le Chemin des Fleurs

Acteurs environnementaux

- › Fermes d'Avenir
- › Les Champs des Possibles
- › Le Syndicat de l'Orge
- › Abiosol
- › Ile-de-France Nature
- › Le Triangle Vert

Autres

- › Terre et Cité
- › France Active Seine et Marne
- › Synomen

Partenaires engagés dans la mise en oeuvre du PAT

Collectivités territoriales, État

- > 21 communes de Cœur d'Essonne Agglomération
- > Sous-préfecture de Palaiseau
- > Banque des Territoires

Les objectifs stratégiques du projet

L'ambition première de Cœur d'Essonne Agglomération au travers du programme Sésame est de devenir un territoire pionnier de la transition agricole et alimentaire.

Cœur d'Essonne Agglomération ambitionne d'accompagner la transition agricole et alimentaire de son territoire en répondant à trois principaux objectifs :

- Développer une agriculture performante et rémunératrice à forte valeur ajoutée pour les agriculteurs, créatrice d'emplois directs et indirects ;
- Proposer à tous les habitants des produits alimentaires de haute qualité nutritive, gustative et sanitaire ;
- Utiliser l'agriculture comme levier de régénération des écosystèmes naturels.

Ces trois objectifs constituent autant de conditions pour redonner à l'activité agricole toute son attractivité, en recréant un système local cohérent, dans un contexte péri-urbain.

Premier objectif : une agriculture performante et rémunératrice

Les systèmes de production et de distribution classiques sont soumis à des aléas multiples et croissants qui fragilisent le monde agricole. En premier lieu, la variation des cours de matières premières est forte sur les marchés internationaux très segmentés, la pression est accentuée par les acheteurs de la transformation et de la distribution, eux-mêmes soumis à un contexte fortement concurrentiel. La plupart du temps, le producteur est le seul à supporter les aléas de production et aléas climatiques, ainsi que les charges financières liées à l'endettement dans un foncier ou un matériel toujours plus coûteux.

Le projet Sésame vise à accompagner le développement et la création d'exploitations agricoles viables économiquement, organisés dans un système alimentaire territorialisé "du champ à l'assiette", pour une création de valeur optimale.

Second objectif : offrir à tous les habitants des produits alimentaires de haute qualité

La demande de produits bons, sains et locaux augmente considérablement. Elle est liée à des critères de décisions divers : sensibilité plus forte de la population aux risques sanitaires, volonté de limiter l'empreinte carbone, souhait d'une meilleure traçabilité des produits, importance de la qualité gustative et nutritive ... L'offre n'est toutefois pas adaptée en quantité, en diversité, en prix et en praticité d'accès aux points de vente.

Jusqu'à présent, les pratiques d'achat d'une partie des citoyens les plus avertis ou les plus engagés privilégient les circuits « alternatifs ». Ainsi en 2003 sont apparues les AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) impulsant un changement de modèle économique basé sur des prix de vente au réel coût de production et une solidarité des consommateurs sur les aléas subis par les producteurs. Le nombre de citoyens concernés par ce type de circuit reste cependant très réduit en regard de la consommation massive (de l'ordre de 70%) dans la grande distribution.

Sésame fait donc le pari d'un changement d'échelle, permettant un accès aux produits sains pour le plus grand nombre d'habitants. Le projet s'inspire des principes des AMAP pour favoriser de nouveaux modes de contractualisation, basés sur le local, la confiance, la solidarité et la juste répartition de la valeur entre les parties prenantes. Les contrats sont construits pour préserver des prix de vente raisonnables pour les consommateurs et une juste rémunération des agriculteurs.

En réponse à cette demande, Cœur d'Essonne s'est donnée pour objectif en 10 ans de fournir localement et en bio 10% de la consommation de sa population et 50% des besoins alimentaires de la restauration collective.

Troisième objectif : protéger, valoriser et régénérer notre capital naturel

Alors qu'elle pourrait être l'acteur incontournable de la préservation du capital naturel, l'agriculture est souvent pointée du doigt pour ses impacts environnementaux négatifs en particulier sur la biodiversité, la qualité de l'eau ou les émissions de gaz à effet de serre.

Elle génère le plus souvent des charges financières qui pénalisent les agriculteurs eux-mêmes en dégradant leur propre capital naturel, tout autant que les budgets des la collectivité, à court terme et à long terme.

L'usage important d'engrais et produits phytosanitaires de synthèse et la monoculture sont considérés parmi les responsables majeurs du déclin de la biodiversité dans les agro-écosystèmes en Europe. L'utilisation d'insecticides impacte les populations d'auxiliaires de culture qui contribuent à réguler naturellement les insectes ravageurs. De plus, les insecticides peuvent impacter la faune du sol, qui a un impact fortement positif sur la structure du sol, le recyclage des déchets organiques et l'épuration de l'eau. En se privant de ces populations, l'agriculture doit mettre en place des solutions coûteuses pour les remplacer.

Cœur d'Essonne considère que l'agriculteur peut et doit être le principal acteur de la préservation et la valorisation de l'environnement commun : architecte de la biodiversité, de la qualité de la ressource en eau, de la richesse des sols productifs ou encore de la séquestration de carbone.

Pour en rendre compte, Sésame a innové avec la construction d'un système de prix fondé sur une juste rémunération de la production - elle-même conduite en préservant les trois types de capitaux engagés dans l'agro-écologie (financier, naturel et humain) et accompagne son action d'un suivi scientifique, à la ferme de l'Envol.

Évaluation

Coopération Coopération inter-PAT

Non

Coopération interterritoriale

Non

Moyens financiers et humains

Dispositifs financiers mobilisés

> Autres

Territoire d'Innovation Banque des Territoires

Moyens humains

0 ETP

Coopération interterritoriale

Contact

Détail des sources

Vous souhaitez comprendre le mode de calcul des données ? Consultez le vade mecum des indicateurs.